



Municipalité de Sainte-Élisabeth

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

- Conformément à l'article 148 du Code Municipal, le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, à une séance ordinaire tenue le treize (13) novembre deux mille dix-sept (2017), au 2270, rue Principale à Sainte-Élisabeth, a adopté par résolution le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, lesquelles séances se tiendront le **lundi** (sauf avril, juillet et septembre où ce sera un mardi) et débiteront à **20 h 00** :

(3 ^e lundi) 15 janvier	5 février	5 mars	Mardi 3 avril
7 mai	4 juin	Mardi 3 juillet	6 août
Mardi 4 septembre	1 octobre	5 novembre	3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 23 novembre 2017

Marie-Claude Couture, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Claude Couture, directrice générale de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 novembre, entre 8 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 novembre 2017.

Marie-Claude Couture, Directrice générale